easybien

Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire précisée dans le mandat Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail. Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR.
En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme

Prix de vente	Honoraires TTC mandats exclusifs	Honoraires TTC mandats semi-exclusifs	Honoraires TTC mandats simples
0 à 14 999€	2 900€	3 500€	4 000€
15 000€ à 29 999€	3 900€	4 500€	5 000€
30 000€ à 54 999€	4 900€	5 500€	6 000€
55 000€ à 74 999€	5 900€	6 500€	7 000€
75 000€ à 129 999€	6 900€	8 000€	9 000€
130 000€ à 189 999€	7 900€	10 000€	12 000€
190 000€ à 239 999€	9 900€	12 000€	14 000€
240 000€ à 289 999€	11 900€	14 000€	16 000€
290 000€ à 349 999€	13 900€	17 000€	19 000€
350 000€ à 409 999€	15 900€	19 000€	21 000€
Supérieur ou égal à 410 000€	3,9%	5%	5,5%

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs pratiqués par Easybien en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.